

Code de spécialité : F.L.F02.S01.02

Codifications des professions disponibles pour cette spécialité

J 1101, J 1102, J 1103, J 1302, O 1202, O 1301, O 1401, O 1402

Fiche technique de la spécialité : Linguistique appliquée

**Niveau** : Licence

**Domaine** : Langue et littérature arabes

**Filière** : Etudes linguistiques

**Spécialité** : Linguistique appliquée

### 1- Localisation de la formation

**Faculté** : Langue, Littérature Arabe et Arts

**Département** : Langue et littérature arabes

**Références de l'arrêté d'habilitation du diplôme à préparer** : Arrêté N° 519 du 05/08/2015

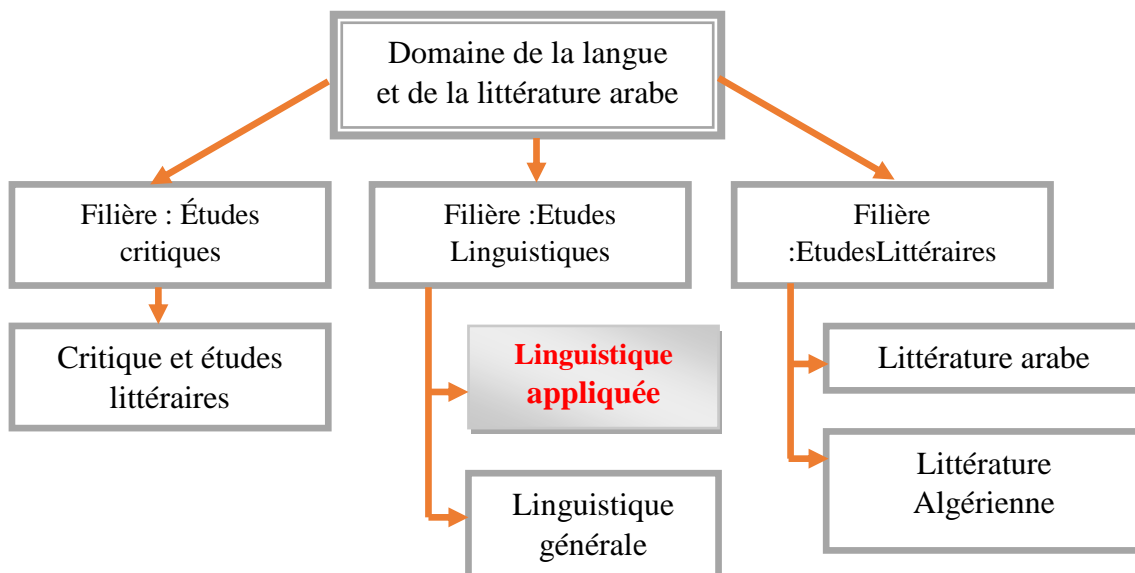
### 2 - Partenaires extérieurs :

**Partenaires d'autres institutions universitaires** : Laboratoire de l'Encyclopédie Algérienne, Laboratoire de Poétique, Laboratoire de Recherche en Patrimoine Intellectuel et Littéraire en Algérie, Laboratoire de l'Imaginaire Oral entre civilisation orale d'une part et civilisation de l'écriture et de l'image d'autre part .

**Institutions et autres partenaires sociaux et économiques** : Education Nationale, Presse Nationale, Justice.

**Partenaires internationaux étrangers** : /

### 3- Organisation générale de la formation : position du projet:



#### 4 - Contexte de la formation

- Cette formation assure essentiellement à l'étudiant un suivi scientifique et cognitif pour le préparer à entrer dans le monde du travail, et qu'il soit capable d'acquérir les connaissances qui le qualifient pour être un bon cadre.
- L'étudiant apprend tout le contenu de la langue, de la littérature arabe et des hadiths, en mettant l'accent sur les différentes théories cognitives adoptées par les approches linguistiques et littéraires. Il bénéficie des connaissances fournies par les méthodes linguistiques et dont le chercheur a besoin dans le domaine de Langue et littérature arabes.
- Cette formation vise également à préparer un étudiant/chercheur qualifié, sur le plan intellectuel et scientifique, pour parvenir à surfer sur l'univers de l'information/connaissances, la communication et les technologies nouvelles (programmation, internet, ordinateur...etc) pour un éventuel apprentissage en vue de recherches futures au niveau de la maîtrise et du doctorat.

#### -5- Objectifs de la formation

Cette formation vise à approfondir les connaissances littéraires chez les étudiants de la langue et Littérature arabes..L'accent est mis sur le renforcement des capacités de communication et de rapportage de la même manière que les techniques de réflexion, de compréhension et de recherche scientifique sont prises en charge. Ainsi, les objectifs de cette formation sont :

- Former des chercheurs possédant des connaissances et des compétences littéraires et critiques les qualifiant pour pratiquer l'étude, l'analyse et la critique. Exploiter cela dans la pratique de l'enseignement de la langue arabe et de sa littérature dans les écoles en différentes phases selon les normes et les programmes modernes.
- Former des chercheurs aux connaissances scientifiques pour préparer des cadres qui ont une nouvelle vision de l'enseignement et de l'apprentissage et qui apprécient la réalité dans tous ses faits et spécificités sociales et culturelles.
- Former des experts pour évaluer les manuels, les pratiques pédagogiques, développer des méthodes scolaires et proposer des solutions aux problèmes éducatifs.
- Répondre au secteur économique et social par la nature de la formation qui accorde une grande attention à l'écrit (articles, lettres, rapports et correspondance) tels que les ministères et les médias.
- Préparer les chercheurs universitaires avec une expertise spécialisée qui leur permet de mener des recherches de terrain liées à la démarche plutôt que de s'en remettre à la simple théorisation et de poursuivre des études au niveau doctoral dans diverses disciplines littéraires.

## 6- Profils et compétences visés

Le projet du premier cycle vise à se concentrer sur l'obtention des aptitudes et capacités suivantes :

- Fournir aux étudiants les compétences scientifiques pour pratiquer l'analyse linguistique.
- La capacité de transférer les connaissances théoriques en applications en consolidant le lien entre la théorie et la pratique
- Acquérir la capacité d'enseignement en mettant l'accent sur les compétences en lecture et en écriture de manières nouvelles et différentes des contenus anciens et traditionnels.
- Initier les étudiants à la recherche dans le domaine de l'élaboration de méthodes et de l'évaluation.
- Doter les étudiants de compétences de recherche dans le domaine des études linguistiques liées à la recherche en littérature Appliquée.

## 7- Potentialités locales régionales et nationales d'employabilité:

La démarche dans ce projet découle du principe de la réussite du système d'enseignement universitaire, qui est censé atteindre un cadre qualitatif, au cas où les conditions pédagogiques et scientifiques fixées par les lois et les textes législatifs en la matière sont appliqués ; Ainsi, le titulaire d'une licence en Littérature arabe peut :

- Poursuivre les études en deuxième Cycle (Master)
- Répondre aux exigences du monde du travail dans le domaine de l'éducation, et aux différentes missions pédagogiques assurées par le Ministère de l'Education Nationale (conseiller pédagogique, parrain, assistant pédagogique, etc.)
- Il existe aussi une possibilité d'ouverture du champ de travail dans le domaine des médias et de la communication (presse écrite et audio, activation radio et télévision).
- Permettre à l'étudiant d'exercer diverses fonctions liées au domaine des activités culturelles (rôle de la culture, du théâtre, du tourisme, etc.).

# الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

## وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

قرار رقم 579 مؤرخ في

يتضمن مطابقة التكوينات في الليسانس المتضمنة في 2015

بعنوان جامعة باتنة 1

في ميدان "لغة وأدب عربي"

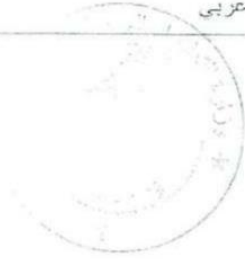
إن وزير التعليم العالي والبحث العلمي،

- وبمقتضى القانون رقم 99-05 المؤرخ في 18 ذي الحجة عام 1419 الموافق 4 أبريل سنة 1999 المتضمن القانون التوجيهي للتعليم العالي، المعدل والمتمم،
- وبمقتضى المرسوم الرئاسي رقم 15-125 المؤرخ في 25 رجب عام 1436 الموافق 14 مايو سنة 2015، المتضمن تعيين أعضاء الحكومة، المعدل،
- وبمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 89-136 المؤرخ في 29 ذي الحجة عام 1409 الموافق 1 غشت سنة 1989 المتضمن إنشاء جامعة باتنة، المعدل والمتمم،
- وبمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 08-265 المؤرخ في 17 شعبان عام 1429 الموافق 19 غشت سنة 2008 المتضمن نظام الدراسات للحصول على شهادة الليسانس وشهادة الماستر وشهادة الدكتوراه،
- وبمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 13-77 المؤرخ في 18 ربيع الأول عام 1434 الموافق 30 يناير سنة 2013 المحدد صلاحيات وزير التعليم العالي والبحث العلمي،
- وبمقتضى القرار رقم 273 المؤرخ في 07 سبتمبر 2010 المتضمن تأهيل الليسانس المفتوحة بعنوان السنة الجامعية 2010-2011 بجامعة باتنة،
- وبمقتضى القرار رقم 712 المؤرخ في 03 نوفمبر 2011 المتضمن كينيات التقييم والتدرج والنوجيه في طوري الدراسات لنيل شهادتي الليسانس والماستر،
- وبمقتضى القرار رقم 75 المؤرخ في 26 مارس 2012 المتضمن إنشاء اللجنة البيداغوجية الوطنية للميدان والمحدد مهامها وتشكيلاتها وتنظيمها وسيرها،
- وبمقتضى القرار رقم 501 المؤرخ في 28 جويلية 2013 الذي يحدد برنامج التعليم القاعدي المشترك لشهادات ليسانس ميدان «لغة وأدب عربي»، المعدل،
- وبمقتضى القرار رقم 504 المؤرخ في 15 جويلية 2014 الذي يحدد مدونة الفروع لميدان " لغة وأدب عربي " لنيل شهادة الليسانس وشهادة الماستر،
- وبمقتضى القرار رقم 615 المؤرخ في 24 جويلية 2014 الذي يحدد برنامج التعليم للسنة الثانية لنيل شهادة ليسانس في ميدان " لغة وأدب عربي " فرع "دراسات نقدية"،
- وبمقتضى القرار رقم 616 المؤرخ في 24 جويلية 2014 الذي يحدد برنامج التعليم للسنة الثانية لنيل شهادة ليسانس في ميدان " لغة وأدب عربي " فرع "دراسات لغوية"،
- وبمقتضى القرار رقم 617 المؤرخ في 24 جويلية 2014 الذي يحدد برنامج التعليم للسنة الثانية لنيل شهادة ليسانس في ميدان " لغة وأدب عربي " فرع "دراسات أدبية"،
- وبناءا على محضر اجتماع رؤساء اللجان البيداغوجية الوطنية للميادين الموسع للأمناء الدائمين للندوات الجهوية، المتضمن إنشاء مرجع الاختصاصات في الليسانس، المنعقد بجامعة سيدي بلعباس بتاريخ 03 و04 ديسمبر 2014،
- وبناءا على محضر اجتماع اللجنة البيداغوجية الوطنية لميدان "لغة وأدب عربي" المتضمن إعداد مرجع تخصصات الليسانس المنعقد بجامعة تبسة بتاريخ 07 و08 جانفي 2015،



ملحق :  
مطابقة التكوينات في اللمسانس المؤهله  
بعنوان جامعه بائنه 1  
في ميدان " لغة وأدب عربي "

الميدان	الفرع	التخصص	طبيعة
لغة وأدب عربي	دراسات لغوية	لسانيات تطبيقية	أ
	دراسات أدبية	أدب عربي	أ





REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n° 519 du 05 AOÛT 2015

portant mise en conformité des Licences habilitées  
au titre de l'université de Batna 1  
pour le domaine «Langue et Littérature Arabes»

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur;
- Vu le décret présidentiel n°15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n°89-136 du 1er août 1989, modifié et complété, portant création de l'université de Batna;
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- Vu l'arrêté n°273 du 07 septembre 2010, portant habilitation de licences ouvertes au titre de l'année universitaire 2010-2011 à l'université de Batna;
- Vu l'arrêté n°712 du 03 novembre 2011 fixant les modalités d'évaluation, de progression et d'orientation dans les cycles d'études en vue de l'obtention des diplômes de licence et de master;
- Vu l'arrêté n°75 du 26 mars 2012 portant création, composition, organisation et fonctionnement du Comité Pédagogique National de Domaine;
- Vu l'arrêté n°501 du 28 juillet 2013, modifié, fixant le programme des enseignements du socle commun de licences du domaine «Langue et Littérature Arabes»;
- Vu l'arrêté n°504 du 15 juillet 2014 fixant la nomenclature des filières du domaine «Langue et Littérature Arabes» en vue de l'obtention des diplômes de licence et de master ;
- Vu l'arrêté n°615 du 24 juillet 2014 fixant les programmes des enseignements de la deuxième année en vue de l'obtention du diplôme de licence, domaine «Langue et Littérature Arabes», filière «Etudes critiques»;
- Vu l'arrêté n°616 du 24 juillet 2014 fixant les programmes des enseignements de la deuxième année en vue de l'obtention du diplôme de licence, domaine «Langue et Littérature Arabes», filière «Etudes linguistiques»;
- Vu l'arrêté n°617 du 24 juillet 2014 fixant les programmes des enseignements de la deuxième année en vue de l'obtention du diplôme de licence, domaine «Langue et Littérature Arabes», filière «Etudes littéraires»;
- Vu le procès verbal de la réunion des présidents des Comités Pédagogiques Nationaux des Domaines élargie aux secrétaires permanents des conférences régionales, tenue à l'université de Sidi Bel Abbes, les 03 et 04 décembre 2014;
- Vu le procès verbal de la réunion du Comité Pédagogique National du Domaine «Langue et Littérature Arabes», pour l'élaboration du référentiel des spécialités de Licences, tenue à l'université de Tebessa, les 7 et 8 janvier 2015;

- Vu le procès verbal de la réunion du Comité Pédagogique National du Domaine «Langue et Littérature Arabes», portant validation de la conformité des licences, présentées par les établissements universitaires, avec le référentiel établi par le Comité Pédagogique National du Domaine, tenue à l'université d'Alger 2, le 22 juin 2015.

## ARRETE

**Article 1er :** Le présent arrêté a pour objet la mise en conformité des Licences du domaine «Langue et Littérature Arabes», habilitées au titre de l'université de Batna 1, conformément à l'annexe du présent arrêté.

**Art. 2 :** Les dispositions du présent arrêté ne sont pas applicables aux étudiants inscrits en licence antérieurement à l'application du socle commun de Licence.

Les étudiants souhaitant poursuivre leurs études conformément au référentiel, peuvent le faire via le système de passerelles. Les unités d'enseignement acquises antérieurement, sont alors capitalisables et transférables dans le nouveau parcours suivi par l'étudiant, suivant une correspondance des unités d'enseignement établie par les équipes pédagogiques des spécialités de Licence de l'établissement concerné.

**Art. 3 :** Sont abrogées, les spécialités des licences du domaine «Langue et Littérature Arabes», habilitées au titre de l'université de Batna en vertu de:


- L'arrêté n°273 du 07 septembre 2010.

**Art. 4 :** L'application du présent arrêté prend effet à compter de l'année universitaire 2015-2016.

**Art. 5 :** Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs et le Recteur de l'université de Batna 1 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Fait à Alger le 05 Juin 2015...

Le Ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche scientifique





Annexe :  
Mise en conformité des Licences habilitées  
au titre de l'université de Batna 1  
pour le domaine « Langue et Littérature Arabes »

Domaine	Filière	Spécialité	Type
Langue et Littérature Arabes	Etudes linguistiques	Linguistique appliquée	A
	Etudes Littéraires	Littérature arabe	A

